Démographie, peuplement et urbanisation des territoires au Sénégal : une approche spatio-temporelle

Comparé à quelques-uns de ses voisins ouest-africains et à ceux de l'ancien ensemble Yorouba et contrées en particulier, le Sénégal a une histoire urbaine relativement récente. Ce n'est qu'au milieu du XVII^{e} siècle et plus tard avec la colonisation que sont apparues les premières villes sous forme de comptoirs commerciaux d'abord et de ports maritimes ensuite. Pour autant, ce pays semble aujourd'hui n'avoir en rien raté le démarrage urbain précolonial qu'a connu la sous-région ouest-africaine durant la période des grands empires. La seconde moitié du XX^{e} siècle s'y est soldée par un « *rattrapage urbain* » sans précédent marqué par des taux d'urbanisation relativement élevés dépassant de loin la moyenne sous-régionale et même continentale. Tous les échelons urbains sont concernés. Ce « *boom urbain* » spectaculaire est essentiellement sous-tendu par deux facteurs : le fort accroissement naturel et le comportement des mouvements spatiaux des populations. Ils sont les principaux déterminants de l'urbanisation récente et du processus de transition urbaine plus particulièrement.

III.1 La ville sénégalaise : de l'expérience coloniale aux initiatives autochtones

Totalement en marge du commerce transsaharien, le Sénégal précolonial n'a pas connu la ville au sens actuel du terme. Tantôt guerrières, tantôt maraboutiques, les sociétés précoloniales sénégambiennes et sénégalaises plus particulièrement étaient essentiellement agricoles. Comme le note Pasquier cité par J. Lombard (1963), « *la civilisation rurale du Sénégal, à l'écart des grands courants commerciaux sahariens, était incapable de donner naissance à un organisme urbain. Il n'existait pas de cités caravanières comme Kano, Gao ou Djenné».* Cependant, l'époque des aristocraties guerrières avait déjà donné naissance à de gros bourgs qui, aujourd'hui, font penser à des tentatives de constructions urbaines avortées. Traversant le Nord du Sénégal au début du XX^{e} siècle, Mollien dénombrait déjà un certain nombre de villages peuplés de plus de 2000 habitants : Niomré, Koki et Sédo avec respectivement 3 000, 5 000 et 6 000 habitants pour ne citer que ceux-là (Becker et Mbodj, 1994). Ces bourgs peuvent être, dans une certaine mesure, considérés comme le *«chaînon de base»* de l'histoire urbaine du pays même si, détruits ou désertés durant les

luttes de résistance, ils ne permettent pas d'établir un quelconque lien avec le réseau urbain actuel. Ils seraient au moins et hormis l'aspect agricole dans l'un des critères qui définissent aujourd'hui la ville au Sénégal : le seuil démographique. Il faut dire, au-delà de cette mise au point, que la ville sénégalaise est le fruit d'un concours de circonstances dont trois notamment : la colonisation, l'introduction de la culture arachidière et du chemin de fer et l'Islam confrérique. Ces facteurs constituent en quelque sorte des arrière-plans dont la compréhension est un préalable fondamental pour saisir la configuration spatiale actuelle du réseau urbain sénégalais, mais aussi pour comprendre la dynamique urbaine actuelle du pays et de notre zone d'étude plus particulièrement (l'axe urbain Dakar-Touba).

Carte 13. Présentation de la zone d'étude

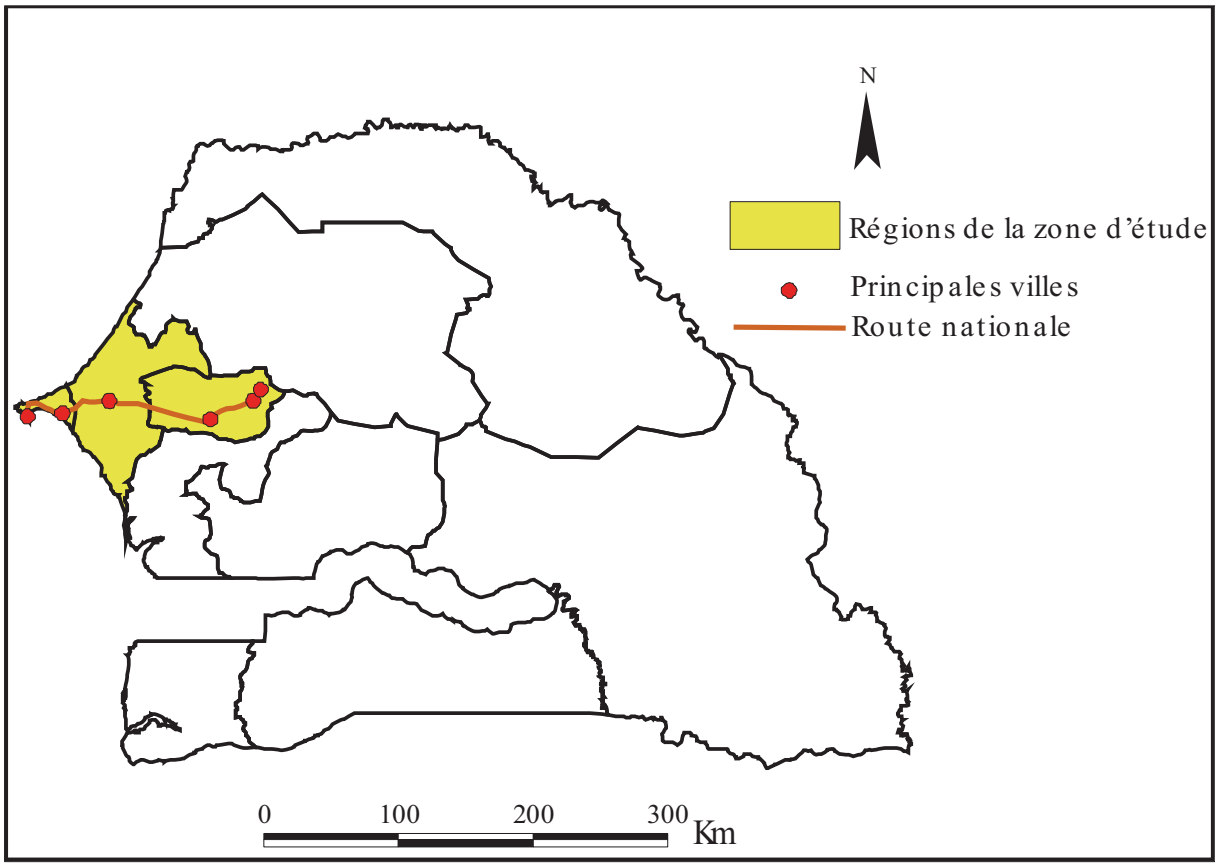

III.1.1 Colonisation et démarrage urbain

Une fois en terre africaine, l'une des premières préoccupations de la puissance coloniale a été la mise en place de points de contrôle territorial et militaire. Pour des raisons stratégiques, ceux-ci ne devaient pas être loin des voies de communication et des

routes maritimes notamment, puisque au-delà de leur rôle stratégique, ils devaient faciliter l'acheminement vers la métropole des ressources tirées de l'exploitation des colonies. Pour cela, les côtes sénégalaises offraient un double avantage : la possibilité de relier la métropole en un temps record et d'avoir un contrôle suffisamment large sur l'Atlantique; cette partie du continent africain étant relativement proche de l'Europe et de l'Amérique. La position géographique d'une ville comme Dakar a suscité, à ce propos, beaucoup d'analyses. Coursin par exemple cité par J. Lombard (1963) écrivit en 1948 que « *Dakar se trouve au nœud d'un faisceau de lignes à peu près directes de France et d'Angleterre au Cap; d'Istamboul et du Caire à Buenos-Aires, par Natal, Pernambouc et Rio de Janeiro; de Washington et New-York à Tananarive par Brazzaville et Léopoldville; de l'Amérique centrale à Khartoum et Djibouti par Niamey et Fort-Lamy».* Ainsi, c'est dans ce contexte de choix stratégique que vont naître les premiers comptoirs coloniaux et par-delà les premières villes d'origine coloniale. Corrélativement au dépeuplement des villages guerriers, les comptoirs coloniaux connurent un essor démographique ample et rapide. Des villes-comptoirs comme Saint-Louis, Gorée et Rufisque connurent des taux d'accroissement démographique très forts vers la fin du XIX^{e} siècle. Suite à l'abolition définitive de la traite des esclaves, une grande partie de la population a regagné les villes coloniales à la recherche d'un travail salarié. Ces villes ont été plus tard largement supplantées par Dakar dont la population est passée de 1 500 habitants en 1857 (date de son occupation) à 18 000 habitants en 1904, puis à 150 000 habitants en 1945 alors que celle de Saint-Louis n'était que de 40 000 habitants. Il faut dire que la croissance rapide de Dakar est en grande partie liée à son changement de statut à partir de 1902 en devenant la capitale de l'AOF. En effet, le déménagement des institutions s'est accompagné du déplacement d'un grand nombre de travailleurs et notamment de Saint-Louis vers Dakar.

Les repères chronologiques qui suivent donnés par Alain Sinou (1993) témoignent de toute la prégnance du rôle joué par la colonisation dans le démarrage urbain en Afrique en général et au Sénégal en particulier. Le fait, pour ce pays, d'avoir abrité la capitale de l'Afrique occidentale française (AOF) lui a valu d'être un des principaux laboratoires d'expérimentation de la politique coloniale d'urbanisation en Afrique occidentale.

L'urbanisation coloniale atteint sa vitesse de croisière à partir de 1945 avec notamment l'avènement des plans d'urbanisme qui vont constituer les premières tentatives d'organisation rationalisée de l'espace urbain dans les grandes villes. Dans le cas du

Sénégal, le premier plan de ce type a vu le jour en 1946. Il avait pour objectifs (Laurent, 1970) :

- la création d' « *une zone commerciale au Sud-Ouest du port, à l'emplacement du vieux Dakar »,*
- l'aménagement d' *« une zone industrielle et de stockage des hydrocarbures au Nord-Ouest du port »,*
- la création d' *« une autoroute d'accès à la ville et permettant un dégagement rapide de la circulation »,*
- l'aménagement de plusieurs « *zones résidentielles : le Plateau, réservé aux immeubles, la Corniche Ouest, conçue pour recevoir des villas de grand standing. Et la zone du Grand Dakar prévu pour les habitations de petit et moyen standing : Sicap, HLM; enfin l'assainissement de la Médina ».*

A cela il faut ajouter la création de réserves foncières « *dans les zones nouvelles pour l'aménagement de centres commerciaux et administratifs, scolaires et universitaires, hospitaliers et culturels ».*

Ce plan dont les conséquences spatiales se font encore sentir, sera suivi d'autres tentatives d'organisation de l'espace dakarois dont principalement le plan de 1967.

Tableau 6. Colonisation et urbanisation au Sénégal : quelques repères chronologiques

Dates	Evénements
1857-1865	Prise de possession du village de Dakar
1862	Plan de lotissement de la ville de Dakar
1872	Saint-Louis et Gorée acquièrent le statut de commune
1880	Rufisque acquiert le statut communal en 1880
1884	Application aux centres urbains du Sénégal du régime municipal métropolitain
1887	Création de la Commune de Dakar et indépendance de celle de Gorée
1895	Création du statut de la commune mixte, création de l'AOF. Saint-Louis en est la Capitale pour sept ans
1897	Nouveau pont, métallique, sur le grand bras du fleuve Sénégal
1906	Loi réorganisant le domaine foncier en AOF, achèvement du palais du gouverneur, actuel palais du Président de la République.
1909-1914	Période de grands travaux à Dakar : hôtel de ville, palais de justice, chambre de commerce, gare, hôpital indigène
1915	Fondation à Dakar du quartier de la Médina
1920-1930	Ensemble de textes définissant le statut communal dans la Fédération
1931	Congrès d'urbanisme colonial à l'Exposition coloniale de Paris
1945	Réforme du système colonial. Loi sur l'urbanisme aux colonies

Source : A. Sinou (1993)

III.1.1.2 Le commerce de l'arachide et le chemin de fer

L'histoire urbaine du Sénégal est intimement liée à celle de l'arachide. Dans le Bassin arachidier plus particulièrement, l'introduction de la culture arachidière a joué un rôle décisif dans le démarrage urbain. Grâce à leur fonction de pôle de transformation et de commercialisation des produits arachidiers, certaines localités (Kaolack, Thiès, Diourbel…) devenues aujourd'hui de grands centres urbains ont connu un dynamisme urbain spectaculaire durant la période coloniale. L'implantation des premières industries de transformation (SEIB à Diourbel et Lindiane à Kaolack) a suscité l'arrivée des premières vagues de travailleurs, essentiellement des fonctionnaires de l'administration coloniale. Elles deviennent des pôles-relais incontournables entre Dakar et le reste du pays avec la construction des premières routes nationales, mais aussi et surtout avec l'aménagement du chemin de fer entre Dakar et Kidira. Avec ce dernier, elles deviennent des points focaux du trafic entre l'Ouest et l'Est du pays. Pour les villes du centre plus particulièrement, « *elles connurent leur essor grâce à la proximité de la voie ferrée, et devinrent de grands points de convergence de tout un trafic régional; le long de cet axe Est-Ouest, devaient aboutir des routes ou des pistes; et ces villes de gare devinrent bientôt des villes-carrefours, vers lesquelles se tournait toute une région »* (J. Lombard, 1963). C'est l'exemple notamment de villes comme Thiès, Diourbel et Kaolack. Les villes des autres axes aussi comme Saint-Louis, Tivaoune ou Ziguinchor connurent un dynamisme économique considérable

essentiellement lié à la présence du chemin de fer. Toutes ces villes ont donc pu tirer profit d'une configuration urbaine de type plus ou moins pyramidal.

« Tout se passe comme si la traite coloniale avait suscité une organisation urbaine relativement équilibrée où les villes moyennes comme Kaolack, Diourbel, Louga constituaient des relais indispensables entre Dakar et les lieux de production. De ces villes moyennes où se trouvaient des entrepôts, des magasins, des huileries, dépendaient des centres plus petits, de la taille d'une bourgade. Dans cette bourgade un ou quelques commerçants ravitaillaient la campagne avoisinante dont ils drainaient la production. Les syro-libanais au Sénégal (...) constituaient les correspondants indispensables de ces sociétés en allant s'installer jusque dans les petits bourgs » (ORSTOM, 1985).

Le commerce de l'arachide ainsi que le chemin de fer ont favorisé la mise en place de ces petits centres urbains dont le dynamisme s'est traduit par la naissance et le développement d'une puissante classe commerçante dont les activités étaient principalement liées au trafic ferroviaire. Le rôle structurant du chemin de fer se décline aujourd'hui à travers le semis des villes et des grands bourgs ruraux qui laisse apparaître une configuration spatiale assez particulière. Il a été et demeure, à ce titre donc, « *un facteur majeur d'urbanisation* » (Vennetier, 1991). Il l'a d'autant plus été que la survie et le développement de la plupart des villes d'origine coloniale après l'accession du pays à l'indépendance sont liés à l'existence d'une voie ferrée, véritable catalyseur d'activités économiques. Comme le note A. Sinou (1993),

« *…les équipements de transport constitueront l'essentiel des investissements urbains et façonneront les nouveaux établissements humains. Aux comptoirs localisés le long des côtes ou des fleuves, s'ajouteront des bourgs et des villes nouvelles centrées, sur un port, sur un wharf […] ou sur une gare. Autour de ce pôle, les commerçants et les fonctionnaires de l'administration coloniale installent leurs entrepôts, leurs bureaux et leurs résidences ; une deuxième ceinture se forme ensuite, où se fixent les africains ».*

De la même manière, le développement dans ces centres de nouvelles activités liées notamment à l'économie arachidière a joué un rôle très important dans le développement du salariat urbain et donc dans l'attractivité des nouvelles villes.

III.1.1.3 Le religieux et la ville

« *Touba, des marabouts urbanisant ».* Bien qu'ils fassent exclusivement référence à l'exceptionnel cas toubien, ces mots de Cheikh Guèye (1999) traduisent toute l'importance du rôle joué par la classe maraboutique dans le processus de construction urbaine à partir

notamment des années 1970. Dans bien des cas, la quête spirituelle s'est accompagnée de projets de colonisation et d'expansion territoriale. Aujourd'hui, des villes maraboutiques comme Touba, Ndiassane ou Tivaoune ne sont rien d'autre que les signes de politiques de territorialisation réussies. L'annexion des terres qui, aujourd'hui, les abritent était doublement motivée.

III.1.1.4 La motivation économique

L'introduction de la culture arachidière a systématiquement modifié le statut de la terre ainsi que les conditions d'accès à la propriété foncière. Il faut tout d'abord signaler que l'importance et la variété des études consacrées à cette question avant, pendant et après la période coloniale témoignent de la prégnance du foncier dans l'organisation socio-économique des sociétés africaines. L'arrivée de l'arachide marque le passage d'un statut foncier coutumier, à un statut foncier *« moderne »* dans lequel la terre devient la propriété de l' *« Etat colonial ».* En se substituant au pouvoir coutumier local, l'administration coloniale a cherché à s'arroger le maximum de garanties juridiques lui permettant de confisquer et de redistribuer les terres agricoles. L'objectif final recherché était en fait l'élimination du droit de hache, la confiscation des bonnes terres et la promotion de la monoculture arachidière, ce qui, en fin de compte, était loin de déplaire à la classe maraboutique. En effet, il naquit de cette nouvelle donne ce qu'on pourrait appeler *« un contrat d'échanges de bons procédés »* entre colons et marabouts qui, jusqu'à aujourd'hui, constitue l'arrière-plan du système de rapports entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel. En acceptant de livrer la terre à l'aristocratie maraboutique qui avait déjà manifesté son intérêt pour la culture arachidière, l'administration coloniale obtint la garantie de l'exclusivité de l'achat de la production arachidière. C'est dans cette ambiance de rapports et d'échanges soigneusement calculés que la classe maraboutique est arrivée, quelques décennies plus tard, à contrôler une bonne partie des terres cultivables du pays et du bassin arachidier surtout. L'astuce pour le contrôle des terres nouvellement occupées consistait en l'implantation de nouveaux villages ou *« daaras »,* dirigés chacun par un *« Diewrin »* ou chef de village. Plus que de simples annexes agricoles, ces villages ont joué un rôle déterminant dans la géopolitique maraboutique. Ils avaient, en effet, deux fonctions. Ils devaient d'une part accueillir les nouveaux arrivants exclusivement constitués à l'origine de disciples de la confrérie occupante et, d'autre part, servir de base de contrôle des terres de celle-ci. Le pouvoir foncier maraboutique atteint son apogée avec l'accession du pays à

la souveraineté internationale. En effet, avec l'entrée en vigueur en 1964 de la loi sur le domaine national, l'aristocratie maraboutique voit ses prérogatives foncières se renforcer. En proclamant cependant que *« les personnes occupant et exploitant personnellement des terres dépendant du domaine national à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continueront à les occuper et à les exploiter »* (article 15), cette loi a contribué à compliquer davantage la limite juridique entre terres du domaine national et terres de droit privé, en termes de propriété foncière. Autrement dit, elle a plus brouillé la limite entre droit d'occupation et droit de propriété qu'elle n'a servi à la préciser.

Il faut dire que le système de gestion par *« délégation »* mis en place, dans ce domaine, par les colonisateurs était devenu en fait un gage de pouvoir et de légitimité à la fois politique et territoriale pour les marabouts. Selon Catherine Cocquery-Vidrovich (1992), l'exemple le plus marquant de ce système d'administration par *« délégation »* fut celui de la confrérie sénégalaise des mourides. Les membres de cette confrérie fondée par Cheikh Ahmadou Bamba ont su, grâce à leur force paysanne, « *organiser autour de Touba et de Diourbel un véritable Etat centralisé fondé sur la production arachidière dont ils garantirent la survie par un loyalisme à toute épreuve qui leur assurait la protection de l'administration coloniale. Celle-ci passa dorénavant par l'autorité quasi-féodale des marabouts pour transmettre ses directives* ». Quelques décennies plus tard, ce pouvoir sans cesse croissant se concrétise, autour des capitales religieuses notamment, avec la réalisation d'immenses aménagements immobiliers à la mesure de l'engouement suscité par celles-ci chez les disciples qui, désormais, n'ont qu'un seul rêve : aller s'installer auprès de leur marabout. Après les mosquées et les demeures maraboutiques, la priorité a été ainsi donnée à l'aménagement de nouveaux quartiers pour accueillir les nouveaux arrivants, essentiellement constitués de disciples. Aujourd'hui des villes comme Touba pour la confrérie mouride et Tivaoune pour la confrérie des tidianes, doivent leur dynamisme à cette quête immobilière sans limite. En facilitant à leurs prétendants l'accès à la propriété foncière, les villes maraboutiques ont ravivé la migration non pas des campagnes vers les villes, mais des villes vers les villes. La migration des populations de certaines villes du centre du pays, et de celles de la ville de Diourbel plus particulièrement, vers Touba en est l'exemple le plus patent.

III.1.1.5 La motivation spirituelle

Ici comme ailleurs, les villes religieuses sont synonymes de terres promises, de lieux de rédemption et considérées comme le couronnement d'une quête spirituelle réussie. L'histoire de la découverte des sites sur lesquels elles sont aménagées est souvent l'objet de mythes et de légendes rarement abordées dans les études de géographie urbaine. Même si souvent on en fait abstraction dans les études de géographie urbaine, non pas par ce qu'ils n'ont pas d'importance, mais parce que l'information nécessaire pour en parler n'est pas toujours au rendez-vous (les questions relatives à l'implication du pouvoir religieux dans la gestion des cités étant souvent taboues), les phénomènes religieux ont toujours joué *« un rôle déterminant dans le rayonnement urbain ».* On peut retenir que durant l'histoire, les colonisations (phénicienne, grecque…) à vocation démographique et économique se sont effectuées sous l'égide des divinités tutélaires auprès desquelles elles ont trouvé leur justification (Wackermann, 2000). Prenant l'exemple des villes de Touba (Sénégal) et de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Roland Pourtier (2003) note qu'en Afrique, *« les Saints et les Prophètes sont légions; ils donnent le jour à des lieux de culte et de pèlerinage dont certains deviennent le noyau de ville».*

Au Sénégal, la découverte des terres qui abritent des villes comme Tivaoune, Diourbel ou Touba obéit, selon la légende et les écrits de leurs fondateurs, à des motifs d'ordre spirituel. Pour Touba, nous avons déjà pu noter (Thiam, 2002) que « *contrairement à des villes comme Dakar ou Saint-Louis du Sénégal, le choix du site sur lequel est bâtie la ville sainte de Touba s'explique moins par des ambitions stratégiques, politiques ou économiques que par des raisons mythico-religieuses ».* Des auteurs comme Ferdinand Dumont (1968) ou Cheikh Tidiane Sy (1969) se sont longuement penchés sur le rôle de l'aspect religieux dans la découverte et la fondation de la ville de Touba. Cheikh Tidiane Sy indique notamment qu' « *alors qu'il était encore très jeune, Ahmadou Bamba reçu de l'Archange Gabriel plusieurs révélations concernant son futur rôle d'apôtre de l'islam au Sénégal. Un jour l'Ange lui révéla qu'il devait se mettre en route pour chercher l'endroit sacré qui deviendrait le lieu de pèlerinage où les mourides et plus tard le monde entier, viendrait faire pénitence et se sanctifier ... ».* Ferdinand Dumond abonde aussi dans le même sens et note que « *Dieu aurait envoyé l'Archange Gabriel vers Ahmadou Bamba pour le guider dans le choix d'un emplacement… ».* Ainsi, tout autant que la motivation économique sinon même plus, la motivation spirituelle a joué un rôle très important dans la dynamique urbaine dans la région centrale du Sénégal.

III.2 L'explosion démographique récente ou le démarrage d'un nouvel ordre urbain

La connaissance de la variable démographique est une condition *sine qua non* pour comprendre le fonctionnement des organismes urbains. A l'orée de ce troisième millénaire surtout, où les organismes urbains se font et se défont au gré des mouvements à la fois internes et spatiaux des populations - ces derniers étant sans cesse amplifiés par le développement de moyens de transport de toutes sortes-, la prise en compte du facteur démographique dans la compréhension des dynamiques urbaines peut être capitale. En Afrique en tout cas où la période des *« villes-démographiques »* est encore loin d'être révolue, on ne peut pas négliger le rôle de la démographie dans le processus actuel de construction urbaine. C'est pourquoi une grande place est accordée à cette question dans l'analyse des dynamiques urbaines au Sénégal. Deux aspects sont retenus : l'évolution de la structure démographique et la répartition spatio-temporelle des populations.

III.2.1 Évolution démographique : de l'époque coloniale à nos jours

Comme dans la plupart des Etats ouest-africains, l'évolution de la population sénégalaise n'est pas linéaire. Sa trajectoire historique affiche des hauts et des bas. L'état de la population reste lié aux différents événements socio-économiques et politiques qui ont marqué l'histoire du pays (crise des années 1930, les deux guerres, sècheresses des années 1970-1973, faillite du modèle économique traditionnel et panne des systèmes de production modernes, ajustement structurel...). Nous n'aborderons pas ici la fameuse question du rapport entre la traite atlantique et la croissance démographique. En effet, le hiatus historique qu'il y a eu entre cet événement et ceux qui sont à l'origine des mécanismes démographiques contemporains ne permet pas d'établir un lien véritablement concret de cause à effet entre cet événement et l'état actuel de la population. Deux régimes démographiques se distinguent : colonial et post-colonial.

III.2.1.1 Le régime colonial

Il concerne la période allant du milieu du XIX^{e} siècle à celui du XX^{e}. Il correspond approximativement à la fin de la phase de *« pré-transition »* et au début de la période *« transition »* du schéma de la transition démographique. Il se caractérise par une mortalité en baisse et une natalité relativement forte. En effet, l'histoire coloniale marque l'introduction, en Afrique en général, des premiers remèdes scientifiques aux différentes maladies qui minaient les populations du continent depuis plusieurs siècles : peste, paludisme… L'introduction des vaccinations a contribué à la baisse de la mortalité qui, en même temps, a été accompagnée par une croissance de la natalité. La santé des femmes en période de grossesse a en effet connu une nette amélioration et impulsé la hausse des taux de fécondité. Nous ne pourrons pas pousser l'analyse de la question démographique concernant cette période comme nous l'aurions souhaité. En effet, le manque de données fiables ne permet pas de faire des analyses détaillées. Cependant, nous pouvons faire quelques remarques à partir d'informations recueillies çà et là.

Le Sénégal, comme la plupart des pays africains, n'a connu le recensement de la population qu'avec la colonisation. Il n'existerait pas de rapports officiels attestant d'une telle pratique avant cette période. Les quelques écrits recensés à ce propos concernent des récits de voyages d'explorateurs et de missionnaires coloniaux. Les comptages effectués pendant la période coloniale sont unanimes sur le caractère déjà intense de la croissance démographique au début de l'ère coloniale. Quoique très fortes à cette période les pertes humaines, notamment infantiles, ont été toujours largement compensées par des taux de natalité très élevés. Deux régions se sont distinguées : le bassin arachidier et la zone littorale ; leur particularité tient à leur forte concentration démographique. Le développement de la culture arachidière et la multiplication de villages agricoles dans le bassin arachidier et le développement d'activités liées à la mer sur le littoral ont été les principaux facteurs d'une croissance démographique exceptionnelle pendant et après la colonisation. Ces deux facteurs ont joué un rôle essentiel dans la structure du peuplement, tant général que rural.

III.2.1.2 Le régime post-colonial

Il correspond à peu près à la fin de l'étape *« Stade 1 »* et au début de l'étape *« Stade 2 »* du schéma. Il se caractérise par une baisse du taux d'accroissement naturel. La

mortalité continue à diminuer mais à un rythme plus fort. En conséquence la tendance vers une démographie stable (comme c'est le cas actuellement dans les pays développés) se dessine progressivement. Les projections les plus optimistes situent la période de pleine stabilité ver 2050 alors que pour les plus pessimistes celle-ci devrait se réaliser plus tard.

Cependant, ce schéma cache une certaine réalité. En effet, la baisse du taux d'accroissement naturel n'est que relative. Bien que tout le monde soit aujourd'hui unanime sur le fait que l'Afrique est résolument sur la voie de la transition démographique, le niveau de certains indices démographiques rappelle encore la phase *« Stade 1 »* du processus de transition. Aujourd'hui encore l'indice de fécondité ainsi que le nombre d'enfants par femme restent relativement élevés.

III.3 Le Sénégal, un pays en transition : transition démographique et transition urbaine

La trajectoire démographique du Sénégal s'inscrit dans le cadre général de l'évolution démographique des pays en voie de développement qui, depuis plusieurs décennies, ont entamé la deuxième étape du schéma général de la transition démographique. Comme son nom l'indique, la transition démographique renvoie, pour une société, à la période à laquelle la natalité et la mortalité amorcent un processus de baisse lié à l'évolution des conditions socio-économiques et des comportements reproductifs. Le schéma général de transition démographique comprend une double dimension : une dimension quantitative qui correspond d'abord à une natalité et une mortalité élevées (stade primitif), ensuite à une mortalité en baisse et une natalité élevée et enfin à des taux de natalité et de mortalité relativement bas ; qualitative, la deuxième dimension renvoie au fait que la transition démographique marque le passage d'un système reproductif à caractère *« primitif »* à un système reproductif médicalement et mentalement maîtrisé. Démarrée dans les pays développés au début du XVIII^{e} siècle, elle a commencé à se manifester dans les pays sous-développés à la fin de la première moitié du XX^{e} siècle où son évolution suit un rythme relativement différencié. En Afrique particulièrement, des pays comme la Tanzanie ou la Mauritanie ont encore des taux de fécondité très élevés. Il faut dire que bien qu'elle constitue une référence en matière d'analyse démographique, la théorie de la transition démographique n'est pas incontestable pour deux raisons au moins (Lévy *et al*, 2003). La première est qu'elle ne prévoit pas d'évolution quelconque quant à la période qui suit l'achèvement total du processus. La deuxième est qu'elle est

actuellement, dans certains pays africains surtout, contredite par une fécondité en baisse et par le maintien d'une mortalité encore élevée. Ce constat est aussi valable pour la transition urbaine en cours en Afrique depuis le début des années 1960 (voir plus loin). En effet, la théorie qui la sous-tend ne nous dit rien par rapport à la période post-transition. Vivrons-nous éternellement dans les villes à partir du moment où le processus sera bouclé ? Ou bien retournerons-nous dans les campagnes dans l'espoir de pouvoir regagner les villes une fois qu'elles seront désaturées et ainsi de suite ? De telles questions méritent que l'on s'y attarde et intéressent de plus en plus les chercheurs. Pour C. Beauchemin (2003) par exemple, *« la théorie de la transition urbaine […] ne prévoit pas un stade de désurbanisation, pas plus que la théorie de la transition de la mobilité de Zelinsky ne prévoit un stade où dominerait l'émigration urbaine »* (Beachemin, 2003).

Figure 10. Chronologie de la transition démographique en Afrique

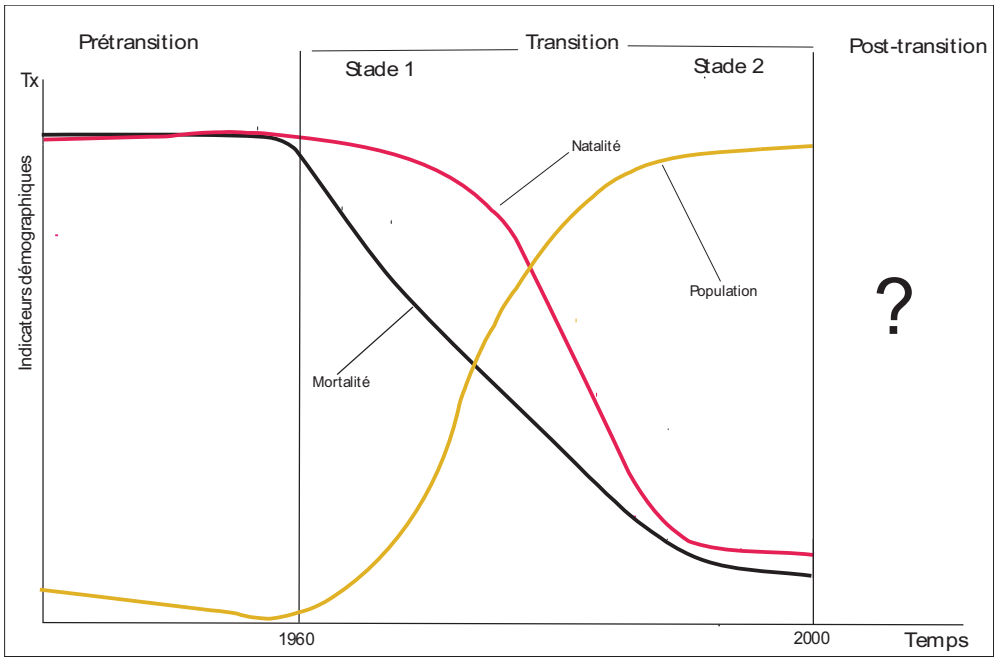

III.3.1 Transition démographique et dynamiques urbaines

Si l'existence d'un lien entre urbanisation et dynamiques démographiques semble évidente, dire en quoi consiste celui-ci l'est beaucoup moins. En Afrique plus particulièrement où les trajectoires démographiques et urbaines semblent parfois se décider en dehors de toute logique habituelle, l'analyse de ce lien n'est pas très aisée. Elle a suscité trois types de raisonnements plutôt complémentaires.

III.3.1.1 La transition démographique détermine la dynamique urbaine ?

Le premier raisonnement considère que la dynamique de la transition démographique détermine plus la dynamique de l'urbanisation que celle-ci ne détermine la dynamique de la transition démographique. La transition démographique en milieu urbain notamment peut être un facteur limitant de la croissance urbaine. Selon un auteur comme Philippe Bocquier (1999), *« la transition démographique constitue un facteur de baisse de la croissance urbaine »* en Afrique. Selon lui, s'étant réalisée de façon plus précoce en milieu urbain, la transition démographique a pour conséquence la réduction du différentiel de croissance entre population rurale et population urbaine. Les tenants de ce point de vue se fondent généralement sur le fait que la croissance des villes, en Afrique, et durant les

premières décennies d'urbanisation notamment, est beaucoup plus alimentée par l'accroissement naturel qui connaît une baisse depuis le début des années 1980 que par les migrations de façon générale et par les migrations campagnes-villes en particulier. La prudence de ce point de vue réside dans le fait que le comportement des taux de croissance urbaine n'est pas entièrement imputable à la seule dynamique de la transition démographique. Un élément comme la migration peut jouer un rôle plus que déterminant.

III.3.1.2 L'urbanisation comme facteur principal du changement des comportements reproductifs

Le deuxième raisonnement procède d'une position assez différente : l'Afrique doit, pour réaliser pleinement sa transition démographique, compter sur la croissance urbaine. En effet, *« les villes créent un environnement qui modère la dynamique démographique »* (Kessides, 2006). Un auteur comme Sylvie Brunel semble aussi abonder dans le même sens. Selon elle en effet, si plusieurs facteurs sont à l'origine des évolutions observées en Afrique ces dernières années en matière de transition démographique, *« deux d'entre eux jouent un rôle essentiel : l'urbanisation et les modifications qu'elle entraîne dans le statut de la femme ».* Les tenants de ce point de vue se fondent sur le fait que les systèmes reproductifs en milieu urbain plus qu'en milieu rural favorisent des dynamiques allant dans le sens d'une réduction, à la fois des taux de natalité et de mortalité, et donc d'une accélération de la transition démographique. Un tel point de vue est relativement acceptable. En effet, il ne s'applique pas forcément à des pays de tradition *« nataliste* ». Pour rester en Afrique, un pays comme la Mauritanie qui a le taux d'urbanisation le plus important en Afrique de l'ouest a toujours enregistré des taux de natalité relativement élevés, de l'ordre de 2,4%. La relation entre urbanisation et transition démographique obéit à des logiques beaucoup moins mécaniques que socioculturelles. Dans certains pays musulmans notamment, où le fait d'avoir des enfants est considéré comme une forme d'adoration divine, l'impact d'un changement de statut résidentiel (et notamment du fait de passer du statut rural à celui d'urbain) sur les comportements reproductifs paraît moins évident.

La question qui se pose entre ces deux points de vue n'est pas seulement de savoir en quoi consiste la relation de cause à effet entre les deux phénomènes. Elle est aussi de

savoir quelle est la position, dans le temps, de l'une par rapport à l'autre. Quelle est, entre la transition démographique et la transition urbaine celle qui précède l'autre ?

III.3.1.3 Urbanisation et transition démographique : des facteurs qui interagissent

Le troisième raisonnement adopte une position plutôt intermédiaire : les deux phénomènes s'influencent mutuellement. Pour un tenant de cette approche comme Pierre-Jean Thumerelle (2000), *« transition démographique et urbanisation voguent de concert tout en progressant à des rythmes différents ».* D'une part, les forts taux d'accroissement naturel générés par la transition démographique dans sa phase 2 ne se traduisent pas forcément par des taux de croissance urbaine élevés. Des pays comme le Niger ou le Mali ont encore une natalité relativement très forte. Ils font partie pourtant des pays les moins urbanisés du continent africain. Mais, ce n'est pas parce qu'un pays a tendance à avoir une population majoritairement urbaine qu'il est très avancé dans le processus de transition démographique. Le cas mauritanien est, de ce point de vue, un bon exemple.

Pour notre étude en tout cas, un tel rapprochement n'est pas fortuit. Comparativement au processus de transition démographique, l'allure des courbes du processus de transition urbaine permet de constater une certaine interdépendance de la baisse progressive de la natalité avec le ralentissement du rythme d'accroissement démographique des grandes villes exactement comme avec la stabilisation de la population totale (courbes opposées). Les transformations représentées dans le schéma de transition urbaine se sont opérées dans une fourchette de temps correspondant à peu près à la période *« Transition »* du modèle de transition démographique. En effet, comme la transition démographique, la transition urbaine suppose aussi un certain nombre de changements qualitatifs notamment du point de vue des comportements reproductifs. Une transition urbaine très avancée suppose, dans une certaine mesure, des taux de natalité plutôt bas puisque la majorité des hommes et des femmes en âge de procréer se situent en ville et sont donc de moins en moins enclins à la procréation (plus instruits, planning familial, mariage plus tardif, etc.) contrairement à la situation en milieu rural. Ainsi, si certains pays sont considérés comme étant encore dans la première phase de la transition démographique alors que la transition urbaine y est en voie d'achèvement, c'est parce que tout simplement malgré la forte proportion d'urbains, leurs milieux ruraux entretiennent encore des taux de natalité élevés.

III.3.2 Dynamique démographique et transition urbaine

On dit qu'un pays est en transition urbaine lorsque sa population urbaine tend à dépasser sa population rurale (Moriconi-Ebrard, 1993). Chacune des différentes périodes de la figure qui suit correspond à un type de croissance.

Figure 11. Urbanisation et « transition urbaine » en Afrique

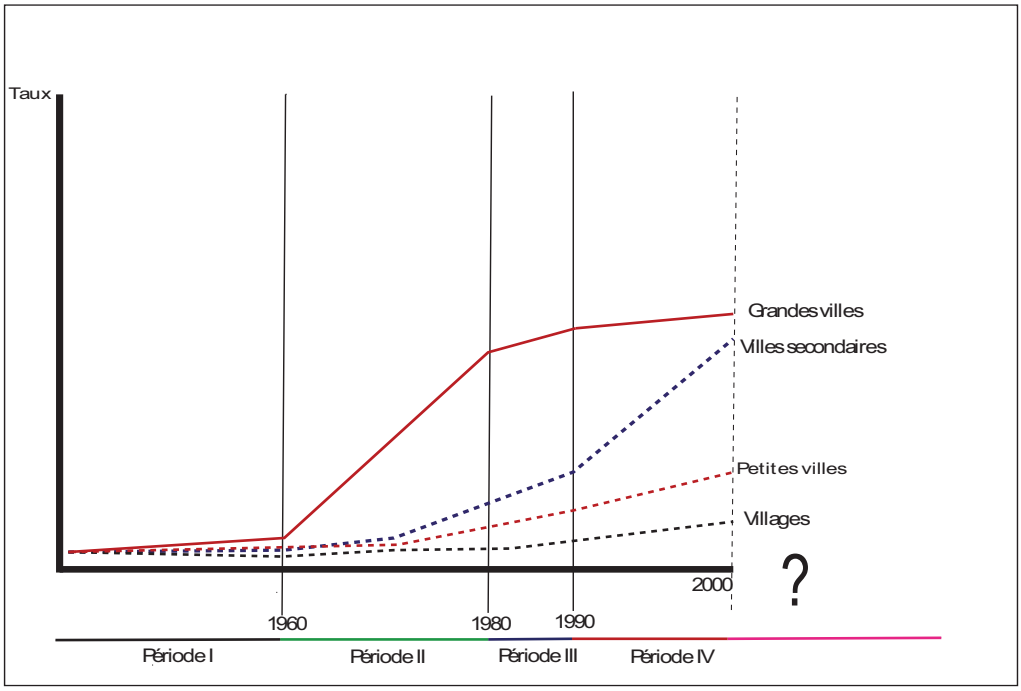

Ce schéma traduit l'évolution de l'urbanisation en Afrique noire occidentale. La période I (avant 1960) correspond à une phase de croissance urbaine plutôt à l'état embryonnaire et donc plutôt lente. La période II (1960-1990) marque une croissance urbaine exponentielle des villes capitales (Dakar, Abidjan, Lagos, etc.). La période III symbolise une croissance urbaine en ralentissement progressif (depuis le milieu des années 90). En fin la période IV correspond à une phase de stabilité dans la croissance urbaine. C'est une évolution qui décrit une courbe logistique comme l'ont bien montré D. Pumain et T. Saint-Julien (2001) suivies par Charvet et Sivignon (2002).

III.3.3 L'Afrique et la transition urbaine

Pour l'Afrique occidentale, la plupart des recherches situent le démarrage du processus de transition urbaine vers le milieu des années 1960, soit un siècle environ après l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Cependant, si la transition urbaine s'est faite sur ces continents et sur le vieux continent plus particulièrement avec des taux de croissance

urbaine relativement bas, tel n'est pas le cas en Afrique. En effet, il se déroule ici avec des taux de croissance urbaine explosifs pouvant, dans certains cas, atteindre plus de 10 %, voire même beaucoup plus (exemple de Touba au Sénégal dont le taux plafonne depuis 1990 à 15%). Le temps mis pour passer d'une population à majorité rurale à une population à majorité urbaine est beaucoup moins long dans certain pays africains qu'en Europe. Pour cette dernière, la transition urbaine s'est étalée dans une large fourchette de temps, soit de la période industrielle à la fin des années 60. Dans un pays comme la France et comparativement à l'Angleterre (Pumain et Saint-Julien, 2001), cette période a été plus longue et s'est traduite par des taux de croissance urbaine plutôt moins élevés. Cette différence de vitesse et d'intensité s'explique, pour une part, par des raisons technologiques (Polèse, 1995) : les pays en développement « *entrent dans la phase d'urbanisation à une époque où les freins à l'expansion urbaine pèsent beaucoup moins lourds ou, du moins, ne commencent à se faire sentir qu'à des seuils de population beaucoup plus élevés* ». Le cas africain est d'autant plus surprenant que le continent s'est engagé dans le processus sans bases économiques véritablement solides, sans industries. C'est d'ailleurs, la déprise économique qui a frappé le continent au lendemain des sécheresses des années 1970 qui a été le principal facteur déclencheur de la ruée vers les centres urbains. L'introduction des Programmes d'ajustement structurel (PAS)[9] à partir des années 1980 a eu l'effet inverse. Le durcissement des conditions de vie urbaine qu'ils ont amplifié dans les très grandes villes déjà saturées à cette époque a suscité une réorientation des flux migratoires vers les villes petites et moyennes. C'est ainsi que ces échelons urbains, jusque-là exclus de l'urbanisation à outrance, sont entrés dans le processus de transition urbaine. Ces vingt dernières années y sont marquées par des taux de croissance urbaine assez élevés. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir et serait marquée, à terme, par un rééquilibrage des effectifs démographiques entre très grandes villes et villes de second rang.

« *En Afrique de l'Ouest, un débat est engagé sur la « saturation urbaine » et le triomphe de mégapoles macrocéphales n'est plus envisagé comme l'inévitable devenir du continent. Selon les dernières projections, la vitesse moyenne de croissance devrait être réduite à 4% par an, et en 2010, le poids relatif d'Abidjan, d'Accra, d'Addis-Abeba, de Luanda ou de Nairobi pourrait être moindre qu'en 1990 »* (Dubresson, 2000).

[9] Les PAS sont introduits en Afrique à partir du milieu des années 80 par le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale afin de relancer les économies nationales et de trouver des solutions à la dette publique fortement allourdie par le financement des secteurs sociaux : santé, éducation, etc.

Si le processus de transition urbaine semble partout aboutir au même résultat, ses mécanismes générateurs varient d'une région à une autre.

En Afrique ce processus est totalement achevé dans les très grandes villes. Il est en cours dans les villes moyennes où l'essentiel du croît démographique est assuré par l'apport migratoire. Cette situation conforte, dans une certaine mesure l'hypothèse que nous avons développée plus haut, selon laquelle la démographie des villes est aujourd'hui beaucoup plus alimentée par les migrations que par l'accroissement naturel. Au Sénégal, la part de la population urbaine est passée, selon les différents recensements nationaux, de 32% en 1955 à 43 % en 2002. Elle a quasi stagné entre les deux derniers recensements (1988 et 2002). Les chiffres du *World Urbanization Prospect* (2003) vont plus loin : le Sénégal devait franchir la barre des 51 % de population urbaine en 2005 et devrait atteindre les 67 % en 2030.

Figure 12. Évolution des populations urbaine et rurale au Sénégal (WUP, 2003)

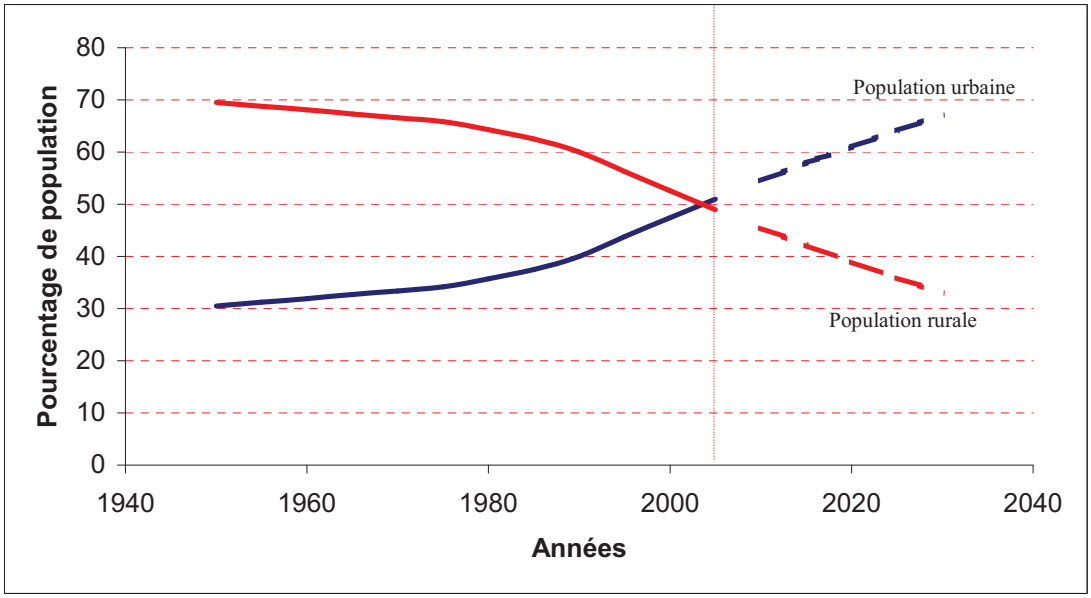

Le nombre de ruraux ne devrait pas du coup diminuer. Il devrait augmenter; mais deux fois moins qu'il y a vingt ans. Le pourcentage de ruraux passerait en effet de 62,53 % en 1985 à 32,94 % en 2030. Autrement dit, le Sénégal est en pleine phase terminale de transition urbaine. Il faut signaler que le phénomène de transition urbaine est, parmi les différentes formes de transition, la plus difficile à interpréter. Deux questions se posent de ce point de vue : s'agit-il de la suite logique ou normale des évolutions notées au cours des trois dernières décennies ? Ou tout simplement d'une transformation structurelle ?

III.3.4 La transition urbaine : dimension spatiale

La transition urbaine se traduit, du point de vue spatial, par une double logique : une redistribution des excédents démographiques des grandes villes et une concentration de plus en plus grande des nouveaux aspirants à la ville dans les villes petites et moyennes. Elle se traduit aux échelles locales par une tendance à la désaffection des centres historiques des villes et par l'explosion de l'urbanisation périphérique au niveau des petites et moyennes villes et de la périurbanisation autour des grandes villes. La transition urbaine, à cette échelle, peut être considérée comme une résultante de l'évolution des conditions de

vie urbaine et des mobilités[10]. Dans les grandes villes surtout, l'amélioration des déplacements a favorisé une ruée vers les zones périphériques plus accessibles en termes de logement. Comme le constate Marc Wiel (1999), *« la mobilité facilitée a ouvert un vaste territoire à l'urbanisation en permettant encore d'être lié de diverses façons à la ville agglomérée sans y habiter »*. En Afrique, la transition urbaine a eu un rythme beaucoup plus rapide que la transition démographique. La faiblesse du rythme d'évolution de cette dernière s'explique ici par le maintien, dans certains pays, de pratiques sociales ancestrales telles que les mariages précoces, la polygamie, les grossesses rapprochées, mais aussi par le refus de toutes pratiques de contraception. La survivance de telles pratiques dans les pays à forts taux de population rurale tend à diminuer l'impact des efforts déjà engagés pour réduire la fécondité.

III.3.5 Le taux d'urbanisation, un critère suffisant pour qualifier la transition urbaine ?

Le principal indicateur utilisé pour qualifier la position d'un pays dans le schéma de transition urbaine est sa proportion de population urbaine comparativement à sa population rurale. Pour mémoire, on dit qu'un pays est en transition urbaine lorsque sa population urbaine tend à dépasser sa population rurale. Le démarrage du processus de transition urbaine correspond en fait à la période à partir de laquelle la population rurale amorce un processus de baisse lié non pas à la dynamique de l'accroissement naturel mais à la reconfiguration géographique des flux migratoires - au profit de la population urbaine. Seulement, cet indicateur qu'est le taux d'urbanisation peut cacher d'énormes disparités, liées soit à des choix de politiques nationales, soit à des raisons d'ordre socioculturel. Dans certains cas, il ne reflète pas la réalité du terrain. Ainsi, peut-on, par exemple, vraiment se limiter à cet indicateur pour comparer un pays pour lequel le seuil démographique minimal du statut de ville est de 10 000 habitants (Côte d'Ivoire) et un autre pays pour lequel ce seuil est de 20 000 habitants (Nigeria). Cela se fait, faute de mieux. Mais une telle démarche requiert une prise en compte attentive des particularités de chacun des pays concernés. Ces spécificités locales (définition statistique et juridique de la ville, situation liée à des raisons spécifiques…) ont déjà été soulignées. Comment pourrait-on, par

[10] Cependant, il ne saurait exister une corrélation entre niveau d'urbanisation et niveau de développement, le premier pouvant être tout simplement le fait d'un régime politique fondé sur la coercition (Moriconi-Ebrard, 1993).

exemple, rendre compte fidèlement de la dynamique de l'urbanisation ces dix dernières années dans un pays comme le Sénégal en écartant la ville de Touba (deuxième du pays actuellement) sous prétexte qu'elle n'a pas le statut juridique de ville. Bien que Touba soit, jusqu'aujourd'hui juridiquement considéré comme un village alors que sa population dépasse les 500 000 habitants, ne pas prendre en compte sa population dans le calcul du taux d'urbanisation peut conduire à bien des erreurs d'interprétation. Pour le recensement de 2002, plusieurs localités (Touba, Médina Gounass…) qui, dans d'autres pays, seraient considérées comme des villes, ce qui aurait une influence indéniable sur la valeur du taux d'urbanisation et donc sur la position du pays dans le schéma de transition urbaine, ont encore le statut de village. A cette difficulté, il faut en ajouter deux autres. La première est liée au fait que la valeur du taux d'urbanisation, pour un pays, peut considérablement varier d'une institution à une autre. En guise d'exemple, le Department of Economic and Social Affairs des Nations-Unies donnait déjà pour le Sénégal un pourcentage d'urbains de 49,6% en 2003, alors que pour les services de la statistique sénégalais, il ne compte actuellement que 45% d'urbains. La deuxième concerne la comparabilité, à l'échelle du temps, de certaines données puisque le plus souvent celles-ci ne se réfèrent pas à la même date. Aussi, faut-il utiliser avec beaucoup de minutie certaines études comparatives relatives à l'urbanisation et notamment au processus de transition urbaine.

III.4 La population sénégalaise de 1955 à nos jours : dynamiques internes et fluctuations spatiales

III.4.1 Structure démographique

Si le facteur démographique a toujours joué un rôle moteur dans la croissance urbaine du Sénégal, c'est parce que ce pays, comme la plupart des pays du Tiers-monde, a toujours eu une population jeune. En 1961, plus de 50 % de la population du pays avait moins de 20 ans. Cette proportion est en constante augmentation depuis 40 ans. Elle est passée de 48,24 % en 1988 à 52,77 % en 2004. Les pyramides des âges qui suivent, réalisées à partir des données des différents recensements illustrent parfaitement cette situation. Sur la *figure 13*, la part des moins de 20 ans est en constante augmentation. Au Sénégal, les déterminants du maintien d'un grand nombre de jeunes de cet âge sont essentiellement de trois ordres : une fécondité élevée, une mortalité en baisse et un rapport de masculinité en faveur des femmes.

Figure 13. Pyramides des âges du Sénégal en 1961, 1976,1988 et 2004

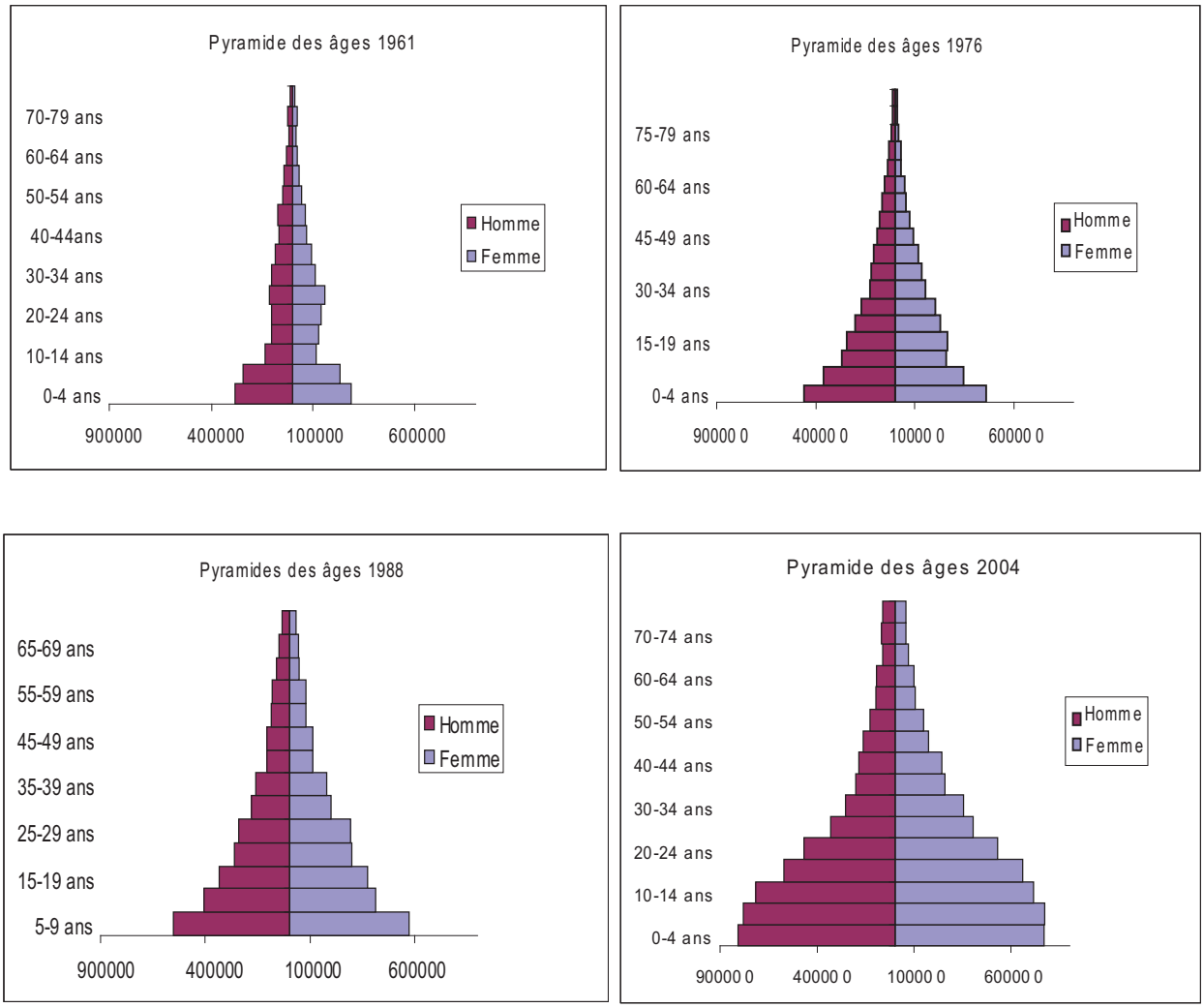

Notons, avant de voir ces différents déterminants, que l'analyse des données[11] sur la base desquelles la pyramide des âges de 2004 est construite permet de constater un profond décalage entre milieu rural et milieu urbain. En effet, il ressort de nos calculs que le pourcentage de jeunes de moins de 20 ans est plus fort en milieu rural où il est de 47,11 % qu'en milieu urbain où il est de 39,05 %. Dans la capitale, ce pourcentage était de 36,47 %

[11]Ces données sont issues de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) 2004. Elles sont disponibles en format excel à l'adresse Internet suivante : http://www.senegaldeveloppement.com. Nous avons dû, pour leur exploitation, opérer des agrégations afin de permettre certains calculs. Comme les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), les ESAM sont des opérations de collecte de données organisées selon une périodicité assez régulière dirigées par la Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal.

contre 52,77 % au niveau national et de 42,17 % pour les autres villes du pays. Ceci signifie que l'essentiel de l'accroissement naturel est encore assuré par le milieu rural. Précisons que la population de l'agglomération urbaine de Touba est considérée comme rurale par les Services de la Prévision et de la Statistique du Sénégal. Sa prise en compte comme une population urbaine aurait sans doute sensiblement modifié le pourcentage de la proportion de jeunes de moins de vingt ans aussi bien au niveau national qu'aux niveaux urbain et rural, car elle pèse plus de 500 000 habitants.

III.4.1.1 Une fécondité encore élevée mais en baisse constante

Pour apprécier la fécondité d'une population, nous disposons de deux indicateurs : le taux de fécondité qui correspond au nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des femmes en âge de procréer (il est exprimé en pour 1000) et l'indice synthétique de fécondité appelé aussi indice conjoncturel de fécondité qui est une addition des indices de fécondité par âge (il est indépendant de la structure par âge à l'intérieur de la population féminine en âge de procréer). Fréquemment utilisés, ils ce sont d'excellents indicateurs statistiques pour apprécier la dynamique interne d'une population. Au Sénégal, l'indice synthétique de fécondité reste encore assez élevé mais a connu une baisse constante durant la seconde moitié du XX^{e} siècle. Il est passé de 7,4 entre 1973 et 1985 à 5,3 en 2005 en étant de 7,1 entre 1987 et 1989 et de 6,7 entre 1990 et 1992[12]**.** Le taux de fécondité a connu lui aussi une baisse sensible. Le tableau 7 donne une idée de son évolution dans le temps.

[12] Ces chiffres donnés par Locoh et Makdessi (1996) proviennent de différentes sources : EMP/RCT (1973-1985), EDS-I (1987-1989), EDS-II (1990-1992), EDS-III (1993-1995) et EDS-IV. L'indice de fécondité pour 2005 a été calculé sur la base des données des EDS effectuées en 2005. EDS : Enquêtes Démographiques et Santé. Ce sont des opérations de collecte de données relatives à la démographie et à la santé organisées selon une périodicité plutôt régulière dans l'ensemble des pays de la sous-région ouest africaine.

Tableau 7. Taux de fécondité par âge (pour 1000)

Groupes d'âges	EMF-1977-1978	EDS-1989	EDS-1993	EDS-2005
15-19	168	152	110	101
20-24	342	314	257	212
25-29	357	303	241	250
30-34	293	255	197	228
35-39	239	183	157	169
40-44	145	99	70	74
45-49	59	35	50	22

Source : Locoh et Makdessi (1996) et Rapport EDS-2005.

L'analyse spatiale de ces deux indicateurs, et du taux de fécondité plus particulièrement, montre de fortes disparités entre, d'une part, les zones urbaines et les zones rurales et, d'autre part, entre les différentes régions du pays. Pour EDS-2005 par exemple, la différence entre villes et campagnes concernant ces deux indicateurs reste encore frappante. Le tableau 8 est révélateur de cette situation : il montre que l'essentiel de la fécondité est assuré en milieu rural. Pour les groupes d'âges entre 15 et 24 ans, les taux recensés en milieu rural font presque le double de ceux du milieu urbain. Cette différence est aussi valable entre les régions du pays. Pour l'indice synthétique de fécondité par exemple et selon EDS-2005, les régions qui se distinguent le plus sont celles de Fatick (6,7), de Kolda (6,4), de Diourbel (6,3) et de Tambacounda (6,2). Il faut dire que, même par le passé, ces régions se sont toujours distinguées en termes d'accroissement naturel. Dans celles du Bassin arachidier plus particulièrement, le recours à une descendance nombreuse pour satisfaire la main-d'œuvre agricole constitue une vieille tradition. Certes, une telle pratique tend de plus en plus à disparaître d'autant plus que la population s'urbanise davantage. Mais il n'est pas rare de voir des poches de résistance, notamment en pays Sérère où l'agriculture reste encore la principale activité. Ici, le fait d'avoir beaucoup d'enfants est encore synonyme d'une main-d'œuvre agricole assurée. Un paysan interrogé dans le cadre d'une étude publiée en 1999 par Agnès Adjamagbo et Valérie Delaunay en est convaincu :

« *si tu as beaucoup d'épouses, plus tard quand tu vas devenir vieux peut-être tu peux te reposer. A l'âge de quarante à quarante cinq ans tu n'auras plus beaucoup de travail à faire et tu laisses tes enfants aller travailler dans les champs et revenir seuls et toi tu donnes des ordres […]. Je t'ai dit tout à l'heure que nous ne sommes pas pareils que les toubabs*[13] *: nous sommes des paysans, nous travaillons et, pour ce travail, nous avons*

[13] [terme qui désigne les Européens, les Blancs.]

besoin de monde pour une bonne main-d'œuvre. Il nous faut trouver des gens pour nous aider dans les travaux des champs. Si nous avions des emplois comme les toubabs, nous pourrions marier une seule épouse et cela suffirait, mais le cultivateur n'est pas comme celui qui a un emploi. Avec un seul enfant, tu seras fatigué jusqu'à la mort ».

Ces régions où la fécondité est la plus élevée sont, aujourd'hui, celles qui alimentent les plus grandes vagues de migration de travail. En effet, en milieu rural le manque d'activités autres qu'agricoles combiné à un grand nombre de jeunes en âge de travailler constitue la principale raison d'émigrer.

Dans une région comme celle de Dakar (3,7) par contre, la faiblesse relative du taux de fécondité s'explique sans doute, et comme nous l'avons déjà souligné, par une conception nouvelle du statut de l'enfant considéré non plus comme un soutien familial, mais comme une charge. Ceci est d'autant plus vrai que les conditions de vie, dans les grandes villes notamment sont de plus en plus défavorables aux familles nombreuses. A cela il faut ajouter le recours fréquent aux méthodes de contraception modernes soit pour raison médicale, soit pour raison professionnelle, soit encore pour raison culturelle.

Tableau 8. Taux de fécondité par âge et indice de fécondité en 2005

Groupe d'âges	Résidence		Total
	Urbain	Rural	
15-19	64	137	101
20-24	148	274	212
25-29	199	299	250
30—34	198	257	228
35-39	139	197	169
40-44	60	86	74
45-49	19	24	22
ISF 15-49	4?1	6 ,4	5,3

Source : Rapport EDS-2005

III.4.1.2 Une mortalité infantile de plus en plus maîtrisée

La baisse de la mortalité constitue l'un des principaux facteurs explicatifs du poids des jeunes dans la population sénégalaise. Le Sénégal fait partie des pays africains où la mortalité a connu une baisse sensible au cours de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Le taux de mortalité y est passée de 164 à 79$^{0/00}$ de 1970 à 2001 pour la mortalité infantile et de 279 à 138 $^{0/00}$ pour la mortalité juvénile durant la même période (Brunel, 2004).

III.4.1.3 Un rapport de masculinité de plus en plus en faveur des femmes

Le rapport de masculinité est un indicateur statistique souvent utilisé par les démographes pour qualifier la composition d'une population selon le sexe. Il exprime, dans une population donnée, le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est passé de 107,5 avant 1986 à 92,5 en 2005. Le fait que ce rapport puisse jouer un grand rôle dans le système de renouvellement naturel de la population a surtout des raisons culturelles et religieuses. En effet, le fait dqu'il y ait, dans une société plus de femmes que d'hommes est souvent un moyen de légitimer le recours à la polygamie (en pays musulman notamment) d'autant plus que le fait d'avoir plusieurs femmes dans une pareille situation est considéré comme un acte d'adoration divine.

III.5 Répartition spatiale de la population

L'analyse, dans cette sous-partie, porte sur l'évolution démographique du Sénégal en fonction des départements. La trame administrative départementale constitue pour le moment, la plus fine échelle d'observation prenant en compte à la fois les populations urbaines et rurales.

Carte 14 : Répartition spatiale de la population sénégalaise 1955-2002

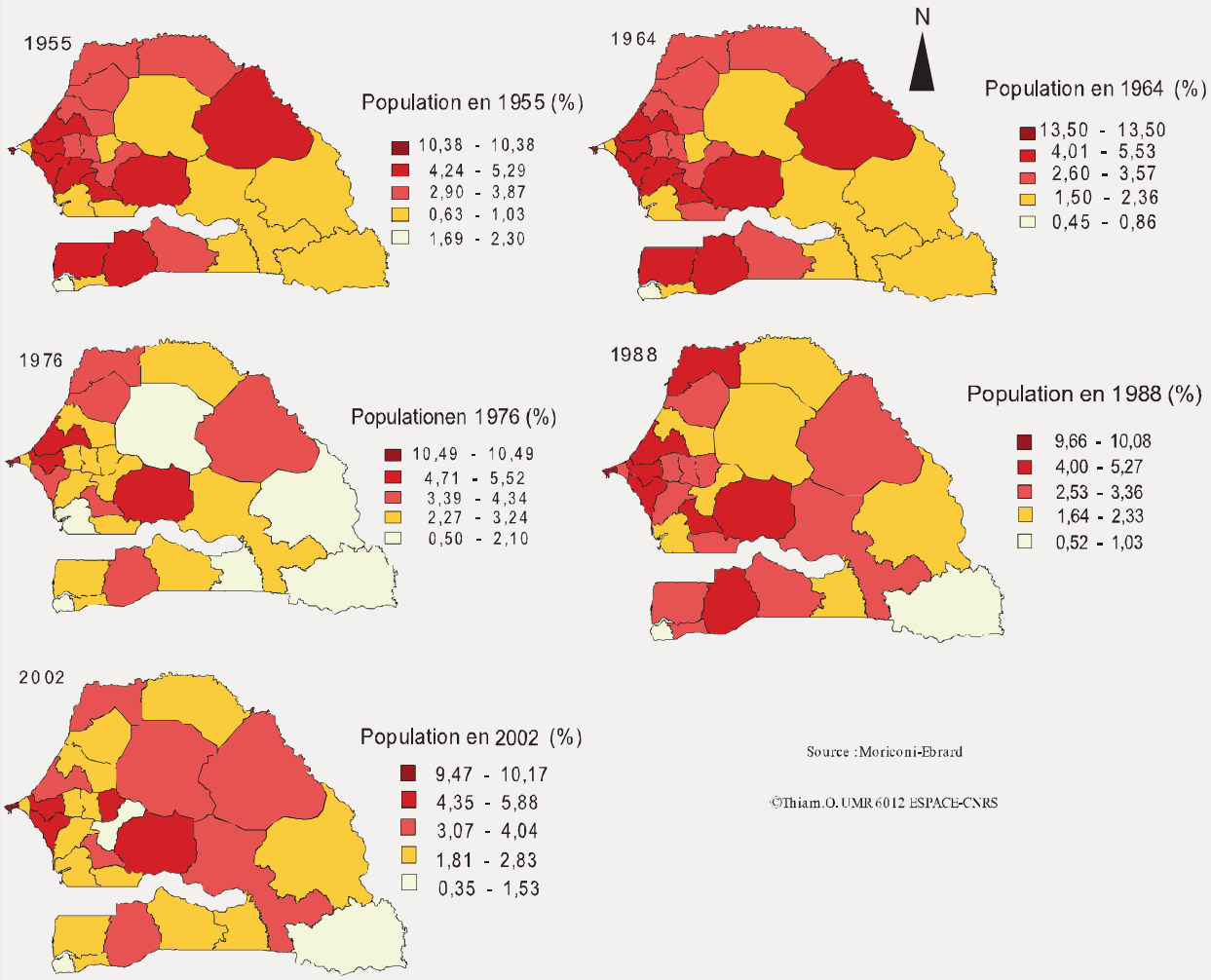

L'analyse de la *carte 14* permet de dégager cinq profils démographiques :

- des départements où le poids démographique est en permanence élevé et en constante augmentation. Il s'agit des départements de Dakar et de Thiès. La population du premier est passée presque du simple au triple entre 1964 et 2002 alors que le second voit sa population passer du simple au double entre 1976 et 2002. Ce profil exceptionnel s'explique de part et d'autre par un certain nombre de raisons.

Pour le département de Dakar, le fait d'abriter la capitale nationale lui a valu d'être le poumon économique du pays et par conséquent le premier lieu de concentration humaine du pays. L'hinterland rural de la ville de Dakar très favorable à la culture

maraîchère et fruitière a attiré, au cours de l'histoire, un nombre important de travailleurs agricoles dont la plupart ont choisi de s'installer définitivement. Le département de Thiès, doit son poids démographique important à sa proximité avec Dakar d'une part et à sa position de carrefour d'autre part (capitale de rail). Dans le passé, son rôle de *« porte de la Presqu'île du Cap Vert»* lui a valu d'être un passage obligé dans le cadre des déplacements de toutes sortes vers Dakar.

A ces deux départements, il faut ajouter celui de Pikine dont la croissance démographique a connu une vitesse exceptionnelle entre 1976 et 1988 ;

- des départements où le poids démographique est relativement stable, comme ceux des régions du centre-ouest ;

- des départements où le poids démographique est instable ;

- des départements où le poids démographique est en perpétuelle diminution, comme la plupart des départements des régions de Tambacounda et de Louga ;

- le département de Mbacké, dans lequel se situe la ville sainte de Touba représente un cas exceptionnel. En effet, après une croissance démographique quasi stable entre 1955 et 1976, il voit le rythme d'accroissement de sa population passer à une vitesse exceptionnelle entre 1988 et 2000. L'envol démographique constaté au cours de cette dernière période s'explique essentiellement par les forts soldes migratoires enregistrés par la cité sainte de Touba. En effet, les appels au peuplement lancés par le troisième Khalif des mourides en 1988 ont reçu un écho sans précédent au sein du pays et dans de la communauté mouride surtout.

L'analyse cartographique de la répartition de la population aux différentes dates montre des variations spatiales relativement fortes d'une date à une autre. Pour 1955, nous la répartition de la population reste assez homogène individualisant, en gros, deux groupes : le premier est constitué par des départements (Dakar, Tivaoune, Thiès, Fatick et Kaolack), concentrant plus de 4 % de la population nationale et le deuxième par le reste des départements dont le pourcentage de population est compris entre 0,6 et 4%. Cette relative homogénéité s'explique sans doute par l'absence de phénomènes capables de perturber réellement la répartition spatiale de la population à cette période. Il faut cependant noter le cas exceptionnel du département de Dakar qui concentrait plus de 10 % de la population du pays.

Cette répartition s'est poursuivie en 1964 avec une légère modification. En effet, le groupe des départements concentrant plus de 4 % de la population s'est un peu réduit. Comme en 1955, la suprématie du département de Dakar s'est renforcée avec plus de 12 % de la population totale.

L'année 1976 affiche à peu près la même configuration que 1964. Elle se traduit en revanche par une légère diminution du pourcentage de population de Dakar qui correspond à peu près à celui de 1955. Cette situation peut être considérée comme le signe précurseur de la perturbation de la hiérarchie qui s'est produite en 1988 avec l'émergence du département de Pikine dans la banlieue dakaroise.

Ainsi, l'année 1988 a été une année exceptionnelle. En effet, avec un pourcentage de population inférieur à 6 % jusqu'en 1976, le département de Pikine a connu une explosion démographique sans précédent marquée par un pourcentage de population de plus de 10%. Il détrône en quelque sorte le département de Dakar qui se retrouve avec un pourcentage de moins de 10 %, soit 9,75 %. On note aussi un envol démographique exceptionnel au niveau des départements de Thiès (5,27%) et de Kafrine (4,73%). Cette période correspond, en fait, au paroxysme des vagues migratoires en direction de Dakar et de sa banlieue.

L'année 2002 affiche un schéma identique à celui de 1988, sauf qu'il faut noter le caractère exceptionnel de la croissance démographique du département de Mbacké qui abrite la cité sainte de Touba. Son pourcentage de population passe en effet de 3,3% en 1988 à 6,20% en 2002, soit une augmentation de 2,9%. Cette situation est sans aucun doute imputable aux grandes vagues migratoires en direction de la ville sainte de Touba à partir de 1988 pour les raisons déjà évoquées.

L'analyse des cartes portant sur la répartition des taux de variation de la population de chaque département entre deux recensements permet de mieux rendre compte de ces fluctuations démographiques entre 1955 et 2002.

Carte 15. Taux de variation de la population par département

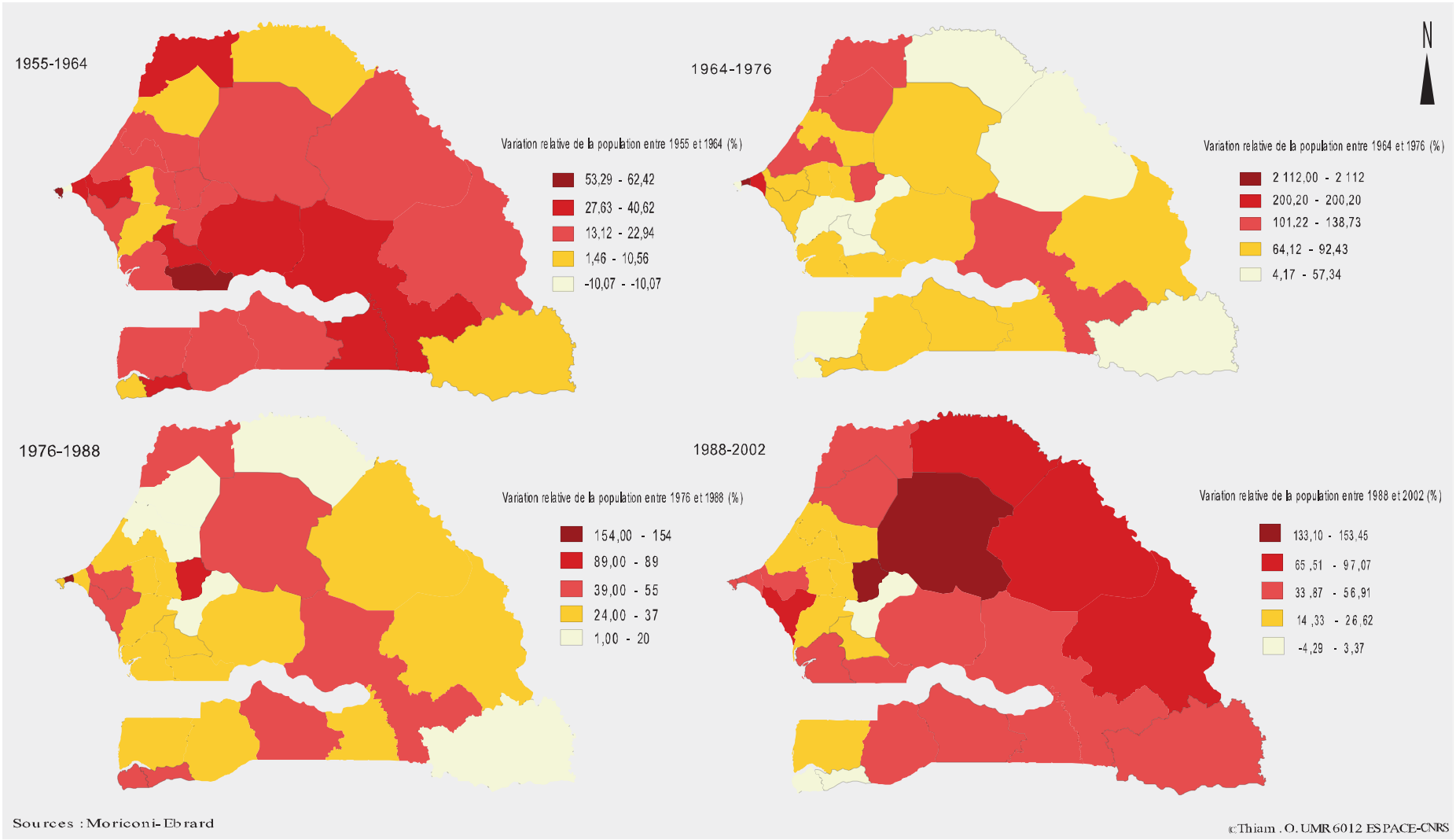

Période 1955-1964

Dans la période 1955-1964, les plus forts gains de population sont enregistrés par les départements de Rufisque (32,5%), Kaffrine (40,6%), Nioro-du-Rip (53,30%) et Dakar (62,4%). Le département de Pikine, sans doute du fait de la présence de Dakar qui lui pompait toute sa population, a enregistré un taux de variation négatif de l'ordre de –10 %. Le reste des départements représentent des taux oscillant entre 1,5 et 28 %.

Période 1964-1976

Dans la période qui suit, c'est-à-dire celle allant de 1964 et 1976, la répartition des taux de variation affiche un schéma très particulier. En effet, elle se traduit notamment par le taux de croissance exceptionnel du département de Pikine (2112%). Cette période correspond en fait au déclenchement des premières vagues migratoires en direction de la capitale. Celles-ci se sont renforcées à partir des années 70 suite aux fortes sècheresses qui affectent le Sahel depuis cette période. Le centre de Dakar étant à cette époque déjà saturé, Pikine devait servir d'exutoire. L'exceptionnel accroissement démographique de Pikine durant cette période s'explique donc plus par l'apport migratoire que par l'accroissement naturel.

Période 1976-1988

La période suivante (1976-1988) a été marquée par deux phénomènes majeurs : le boom démographique du département de Mbacké qui enregistre un taux de variation de 153,4% et la diminution du taux de Pikine qui tombe à 153,9%. Le département de Rufisque enregistre lui aussi une baisse considérable, sans doute liée à la ruée vers Pikine et Dakar (31,7%entre 1976 et 1988 contre 200% entre 1964 et 1976). Pour l'ensemble des autres départements du pays et à l'exception des départements de Linguère, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor qui ont enregistré des taux compris entre 40 et 50%, le taux de variation reste positif, mais ne dépasse pas 40%.

Période 1988-2002

La carte de la variation relative de la population pour la période 1988-2002 confirme la dynamique exceptionnelle du département de Mbacké qui enregistre le plus gros gain démographique soit un taux de 153,4%. Ce département dépasse de loin tous les départements qui, dans le passé, ont toujours enregistré les plus forts gains de population. Cette situation reste liée sans aucun doute aux raisons déjà évoquées plus haut. Pour cette dernière période, la dynamique de la population rurale semble jouer un grand rôle dans la dynamique d'ensemble. En effet, il apparaît une corrélation assez nette entre le comportement des taux de variation au niveau départemental et leur répartition à l'échelle des sous-préfectures. Cette corrélation est plus nette cependant au niveau des départements centraux. Aux fortes fluctuations à l'échelle départementale correspondent en effet de fortes dynamiques démographiques (gains ou pertes) à l'échelle sous-prefecturale. A défaut d'avoir une information fiable à l'échelle des communautés rurales aussi bien sur le plan statistique que sur le plan cartographique, nous avons choisi de cartographier les données relatives à la population rurale avec la trame des sous-préfectures appelées aussi arrondissements. Un arrondissement correspond à un ensemble de communautés rurales qui sont généralement au nombre de trois.

Carte 16. Répartition et évolution de la population rurale entre 1988 et 2002

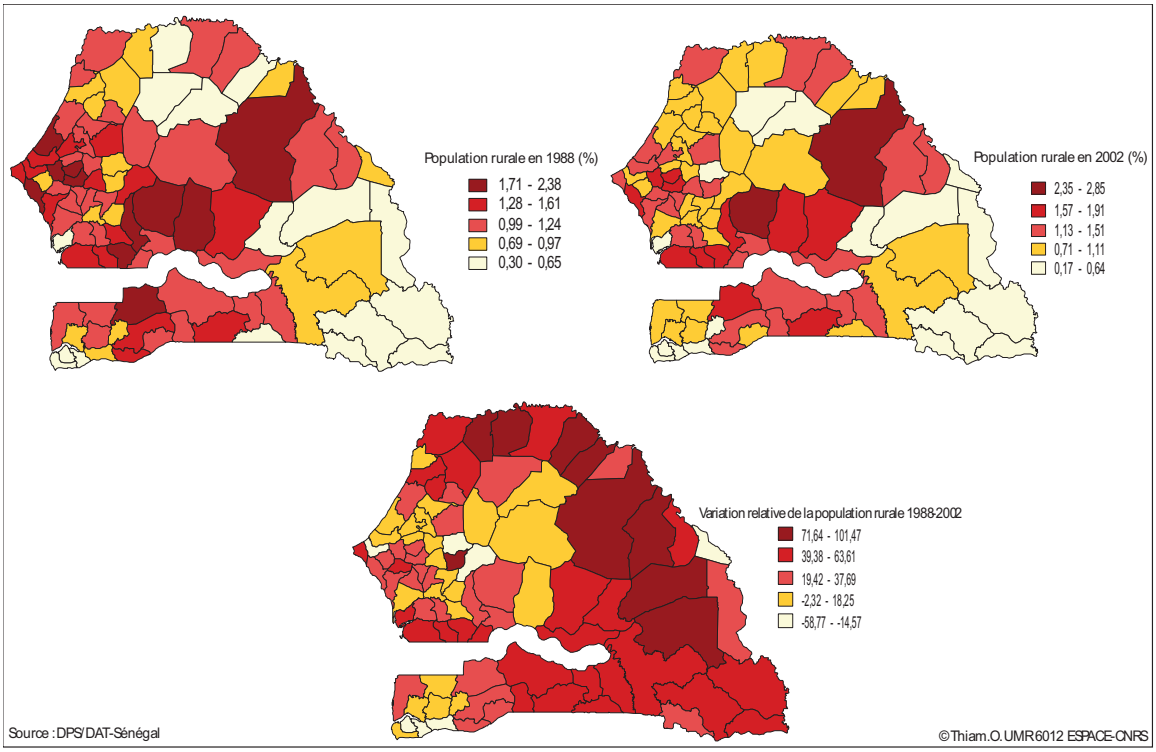

Par rapport à la variation de la population rurale entre 1988 et 2002, trois profils se dégagent. Chacun d'eux est lié à un mécanisme propre :

- des sous-préfectures dont la variation positive ou négative de leur population est liée essentiellement à des phénomènes de migration. C'est le cas notamment des sous-préfectures situées dans les régions centrales (ancien bassin arachidier), et dans la région de Diourbel plus particulièrement ;
- des sous-préfectures dont la variation de la population est essentiellement liée à un changement de statut territorial. En effet, le chef-lieu de sous-préfecture étant érigé en commune urbaine, une bonne partie de la population rurale initiale change de statut résidentiel et devient urbaine. Ceci explique des variations démographiques parfois très faibles, voire même négatives durant cette période. C'est qui est arrivé à des sous-préfectures comme Pout et Diawara ;

- des sous-préfectures dont les variations sont liées à des raisons plus spécifiques. C'est le cas des sous-préfectures de Diatacounda, Niaguiss et Niassia dans lesquels sévit une rébellion depuis le milieu des années 1980. Du fait de l'insécurité qui mine la région de Ziguinchor, et sa partie sud plus particulièrement, un ample déplacement de population s'est opéré au cours de cette période.

CONCLUSION CHAPITRE III

La ville sénégalaise est le produit de deux expériences urbaines. Alors que le pouvoir colonial a jeté les bases du processus d'urbanisation, l'expérience locale a donné aux villes qu'il a permis de créer, ainsi qu'aux suivantes, l'essor qu'on leur connaît aujourd'hui. Cependant, l'arrière-plan de cet essor urbain sans précédent est surtout démographique. Les forts taux d'accroissement naturels apparus juste avant et après la période des indépendances ont servi à alimenter les grandes vagues migratoires qui ont affecté les villes quelques décennies plus tard. Les fluctuations spatiales de la démographie ont eu pour principale conséquence la partition du territoire national en deux groupes de départements : des départements encore très ruraux généralement situés dans la moitié orientale du pays et des département à population majoritairement, voire totalement, urbaine situés dans la partie ouest-centrale du pays. Les plus grands centres urbains du pays sont aujourd'hui localisés dans cette partie du pays et selon une configuration tri-axiale : Dakar-Touba, Dakar-Saint-Louis et Dakar-Mbour. L'objectif de la partie qui suit est d'analyser cette configuration et de mettre en relief l'exceptionnelle dynamique dont le premier (Dakar-Touba) fait l'objet depuis une vingtaine d'années environ.